

CAHIER DE REVENDICATIONS NEGOCIATIONS 2011-2012

SECTEUR DU LIN

Le jeudi, 14 avril 2011, les trois organisations Textile de la CSC, de la FGTB et de la CGSLB ont déposé et présenté leur cahier de revendications commun. Ce jour, les fédérations patronales ABV et VEHA vras ont seulement pris acte des revendications des travailleurs. Les négociations proprement dites ont démarrées le mardi, 3 mai 2011. Bien que les organisations patronales aient déclaré qu'ils adopteraient une position constructive, tout en étant attentifs au pouvoir d'achat des ouvriers dans le secteur du lin, ceci ne ressort pas de leurs propositions concrètes. Il reste donc encore beaucoup de chemin à faire et les négociations s'annoncent difficiles.

1 Durée

Une convention collective de travail pour 2 ans (2011-2012).

2 Pouvoir d'achat

L'augmentation du pouvoir d'achat doit être un élément essentiel de l'accord sectoriel 2011-2012.

L'augmentation du pouvoir d'achat peut être réalisée comme suit:

- de préférence une augmentation des salaires barémiques et effectifs.
- une augmentation de la quote-part des employeurs dans les chèques-repas.

3 Frais de transport

L'actuelle disposition relative à l'intervention de l'employeur dans les déplacements domicile-lieu de travail doit être améliorée.

Il faut en outre prévoir une indemnité vélo.

4 Fin de carrière

Tous les régimes de prépension qui étaient d'application lors de la CCT précédente, doivent être prorogés.

Là où c'est légalement et conventionnellement possible, les régimes de prépension doivent être prorogés jusqu'au 30 juin 2013.

Développer une politique de carrière adaptée, en partant du principe d'un travail 'faisable'.

5 Emploi

Reconduction et amélioration des engagements en matière d'emploi.

6 Avantages sociaux

Maintien de tous les avantages sociaux dans le secteur.

Amélioration du régime prévoyant un complément pour le chômage temporaire.

7 Congé d'ancienneté

Adaptation et amélioration du droit au congé d'ancienneté:

- en tenant compte de l'ancienneté dans le secteur au lieu de celle dans l'entreprise.
- en prévoyant une extension de ce droit.

8 Rapprochement des statuts ouvrier-employé

Suppression intégrale du jour de carence.

Une amélioration des délais de préavis pour tous les ouvriers.

9 Formation

Augmentation des efforts de formation.

10 Prorogation de toutes les CCT existantes